

# Les politiques en faveur de la protection du climat au niveau local

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Les enjeux

- Mobilisation depuis les années 1990 de la communauté internationale sur la question du changement climatique (Rio, Kyoto,...)
- **objectifs UE** : « 3 x 20 » pour 2020
- -20% émission de Gaz à effet de serre
  - +20% efficacité énergétique
  - 20% d'énergies renouvelables
- **objectifs France** : Facteur 4 à l'horizon 2050 (diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050)

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



## Le rôle déterminant des collectivités locales (1/2)

Les collectivités locales occupent une **place centrale** dans les politiques liées au changement climatique :

- responsabilité directe sur les **investissements** liés aux bâtiments et aux transports → responsables des 2/3 des émissions des gaz à effet de serre
- **répartissent et organisent** les activités sur le territoire (aménagement, urbanisme,...)

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



## Le rôle déterminant des collectivités locales (2/2)

- **les actions d'adaptation** à conduire pour répondre au changement climatique déjà enclenché sont essentiellement d'ordre local (protection des populations contre canicule, inondations)
- **en contact direct avec les citoyens**, dont l'information et l'adhésion sont indispensables à une politique efficace

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



## Les outils et plans locaux

- De manière générale, renforcement des obligations des collectivités locales de se doter d'outils et de plans d'action depuis le Grenelle de l'Environnement (2008)
- Tous les échelons sont concernés :  
Région → Département → Intercommunalité → Commune

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Les outils et plans locaux



Source : d'après l'Agence régionale de l'Énergie et de l'Environnement Rhône-Alpes.

**Conseil Général de la Moselle**  
à vos côtés





# Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

- Mis en place par Loi Grenelle 2 (12/07/10)
- Cinq objectifs :
  - atténuation et adaptation aux effets du changement climatique
  - maîtrise de l'énergie
  - prévention et réduction de la pollution atmosphérique
  - valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération
  - mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

- Elaboration :
  - co-pilotage Président du Conseil Régional et Préfet
  - consultation des collectivités territoriales et des acteurs concernés
  
- Délai : avant le 30 juin 2012

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés





# Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

- Contenu :

- un **rapport** qui présente et analyse la situation et les politiques dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie et les perspectives de leur évolution aux horizons 2020 et 2050
- un **document d'orientations** : sur la base du rapport et compte tenu des engagements internationaux de la France, il définit :
  - des orientations ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre (efficacité énergétique, maîtrise de la demande énergétique,...)
  - des orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique
  - des objectifs quantitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable (notamment schéma régional éolien)

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Agenda 21 local

- Origine : Sommet de Rio en 1992 → implication des collectivités locales dans la prise en compte des objectifs de développement durable
- Mise en place d'un processus de diagnostic, réflexion et plan d'action ayant pour finalités :
  - lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
  - préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
  - épanouissement de tous les êtres humains
  - cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Source : d'après l'Agence régionale de l'Énergie et de l'Environnement Rhône-Alpes.

# Agenda 21 local – Exemple Ville de METZ

Trois axes :

## 1. Etre une collectivité exemplaire :

- *Développer une politique responsable* : guide des achats responsables, insertion des personnes sans emploi dans les services municipaux
- *Engager les services dans l'exemplarité* : charte d'écoresponsabilité, accueil des personnes à mobilité réduite,...
- *Gérer durablement le territoire* : programme de rénovation des bâtiments communaux, efficacité énergétique au niveau de l'éclairage public, construction de tous les nouveaux bâtiments en HQE et BBC,...



Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Agenda 21 local – Exemple Ville de METZ

## 2. Préserver l'environnement et les ressources pour les générations futures :

- *Lutter contre les changements climatiques* : élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET), développer les énergies renouvelables, aider les foyers en précarité énergétique, favoriser l'écomobilité,...
- *Développer la nature en ville et protéger les ressources naturelles* : étude globale de la biodiversité à METZ, améliorer le rendement du réseau d'eau potable,...
- *Contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable* : actions d'éducation à la nature auprès des scolaires, objectif de 50% de produits locaux dans les cantines scolaires,...

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



## Agenda 21 local – Exemple Ville de METZ

### 3. Développer une ville harmonieuse et le vivre ensemble :

- *Affirmer un urbanisme durable* : lutter contre l'étalement urbain, produire des logements sociaux dans tous les quartiers, favoriser l'écoconstruction,...
- *Intégrer les enjeux du développement durable dans la planification urbaine* : mixité sociale, limitation des déplacements,...
- *Renforcer les liens intergénérationnels et le dialogue entre les habitants*
- *Agir pour la qualité de vie, la santé et lutter contre les risques*

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés





# Plan Climat Énergie Territorial

- Issu du Plan Climat National (2004) et rendu obligatoire par la Loi Grenelle 2 (12/07/10)
  - ↳ Régions, Départements , Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération et Communes + Communauté de Communes de +50 000 habitants
  - ↳ avant le 31/12/12



Source : d'après l'Agence régionale de l'Énergie et de l'Environnement Rhône-Alpes.



# Plan Climat Énergie Territorial

- Projet territorial de développement durable, dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique, selon deux objectifs :
  - *l'atténuation* : limiter l'impact du territoire sur le climat (efficacité énergétique, énergies renouvelables, recyclage des déchets, politiques de transports),
  - *l'adaptation* : réduire la vulnérabilité du territoire dans un contexte où les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités (prise en compte du changement climatique dans les décisions d'urbanisme, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques, gestion des risques,...)

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Plan Climat Énergie Territorial

## Deux éléments :

- le *diagnostic* : réalisation d'un Profil Climat du territoire et notamment un bilan des émissions de gaz à effet de serre → études, ateliers thématiques,...
- le *programme d'actions* : portant à la fois sur les compétences propres de la collectivité et sur les actions qu'elle impulse sur l'ensemble du territoire

Conseil Général de la Moselle  
à vos côtés



# Plan Climat Energie Territorial

## Exemple CA Sarreguemines Confluences

- Démarche engagée en avril 2011
- Phase de diagnostic en cours :
  - réalisation d'un bilan carbone,
  - organisation de la concertation : mise en place de 8 ateliers thématique :
    - Bâtiments
    - Réduction de la production de déchets à la source
    - Déplacements de personnes
    - Électricité
    - Énergie hors électricité
    - Gestion de flotte
    - Agriculture/biodiversité/milieus naturels
    - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

**Conseil Général de la Moselle**  
à vos côtés



# Outils opérationnels

Les objectifs figurant dans les Agenda 21, les PCET sont notamment traduits dans des outils de planification et de programmation mis en œuvre par les collectivités et qui sont juridiquement opposables :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Plan d'Occupation des Sols (POS)
- Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- Programme Local de l'Habitat (PLH)



Source : d'après l'Agence régionale de l'Énergie et de l'Environnement Rhône-Alpes.